

CONTRAT D'APPORT DE DROITS SOCIAUX

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Lucas BAGES,

Née le 07 décembre 1971 à Colmar (68),

De nationalité française,

Demeurant « 426, route de Larenque - 40230 Saint-Jean-De-Marsacq »,

Marié à Soorts-Hossegor le 27/05/2017 avec Madame Stéphanie BAGES née LAMARQUE le 05 septembre 1973 à Dax (40) de nationalité française, sous le régime de la communauté de bien ; épouse commune en bien qui est signataire des présentes

Sa situation matrimoniale restant inchangée à ce jour

Ci-après pouvant être dénommé l'« Apporteur »,

D'une part,

ET

La société STEL HOLDING,

Société par actions simplifiée

Au capital de 5 000 euros,

Ayant son siège social « 916 route d'Angresse - 40150 SOORTS HOSSEGOR »,

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DAX sous le numéro 941 509 820, représentée aux présentes par sa Présidente, Madame Stéphanie BAGES,

Ci-après pouvant être dénommée "la Société Bénéficiaire",

D'autre part,

L'Apporteur et la Société Bénéficiaire pourront ensemble être dénommés les « Parties ».

LB, SB

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIVIT :

A) Monsieur Lucas BAGES, soussigné de première part, apporte à la société SAS STEL HOLDING, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Madame Stéphanie BAGES, ès-qualités de Présidente, les biens ci-après désignés :

La pleine propriété de 143 parts sociales, numérotées de 1 à 143 qu'il détient de la Société :

AMBIANCE - PAYSAGE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 7 600 euros

Siège social : 916 Route d'Angresse 40150 SOORTS-HOSSEGOR
451 220 313 RCS DAX

B) Les 143 parts sociales de la SARL AMBIANCE - PAYSAGE, objet des présentes, sont des biens appartenant en propre à Monsieur Lucas BAGES pour les avoir souscrites, par voie d'apports en numéraires effectués lors de la constitution de ladite Société intervenue avant son mariage et que le présent apport est fait à titre de remploi.

C) Monsieur Lucas BAGES déclare qu'il réalise cet apport des 143 parts sociales de la Société SARL AMBIANCE - PAYSAGE pour son compte personnel et que les parts sociales rémunérant son apport demeureront sa propriété exclusive.

ARTICLE 3 – ESTIMATION DES APPORTS

Les Parties ont évalué à CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS EUROS (195 680 €) la valeur des 143 parts sociales de la Société SARL AMBIANCE - PAYSAGE objets des présentes ; montant arrondis à CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS (195 000 €) dans le cadre du présent apport.

Les biens apportés décrits ci-dessus ont fait l'objet d'un contrôle par la Société :

SAEC LALANDE ASSOCIES

SARL au capital social de 1 316 700 €

Siège Social : 3, rue des Boucheries – 17130 Montendre

RCS Saintes : 413 506 478

Commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 821-13 du Code de commerce

Désigné en qualité de commissaire aux apports par décision de l'Associé Unique en date du 28 mai 2025.

Et dont le rapport, émis le 22/07/2025 est joint aux présentes à titre d'annexe faisant partie intégrante du présent acte d'apport.

Ledit rapport précise notamment que les méthodes utilisées et la valeur de l'évaluation des parts sociales apportées objet des présentes n'appelle pas de commentaires particuliers de sa part ; aucun élément porté à sa connaissance n'invitant à une révision à la baisse de cette valorisation et l'actif net apporté correspondant au moins au montant du capital de la Société Bénéficiaire de l'apport destinée

-

-

Opérations devant intervenir au plus tard le 31/07/2025 sous peine de caducité du présent acte et sauf accord ultérieur des Parties entre elles.

ARTICLE 6 – REGIME D'IMPOSITION DES APPORTS ET DECLARATIONS FISCALES

Chacune des Parties a été informée et le reconnaît expressément, des sanctions applicables conformément à la Loi, aux insuffisances et dissimulations et aux affirmations de sincérité frauduleuses.

Chacune des Parties affirme expressément sous les peines notamment civiles et pénales édictées conformément à la Loi et notamment à l'article 1837 du Code General des Impôts que le Contrat exprime l'intégralité de la rémunération de l'Apport et du passif pris en charge.

L'Apporteur déclare faire son affaire personnelle de toutes les obligations relatives à l'imposition, à la taxation et plus généralement tout ce qui pourrait être la conséquence directe ou indirecte de l'apport au regard de la Loi et notamment de la législation fiscale applicable.

Les Parties indiquent placer leurs apports sous le régime du report d'imposition des plus-values de cession des titres sociaux visé par l'article 150-O-B ter du Code Général des Impôts (CGI).

Les Parties déclarent avoir pris parfaite connaissance du régime du report d'imposition visé par l'article 150-O-B ter du Code Général des Impôts ; et notamment du fait que le report d'imposition prend fin :

-

-

-

-

-

-

intervenu entre elles ni dans la négociation, ni dans la détermination des conditions du présent acte.

ARTICLE 8 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

ARTICLE 9 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile chacune à leur adresse respective telle que mentionnée en tête des présentes. Toute modification d'adresse devra être notifiée aux autres parties par tout moyen et sans délai.

ARTICLE 10 – FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites sont à la charge de la Société Bénéficiaire, qui s'oblige à les payer.

Signé en la forme électronique, le 4/08/2025

Monsieur Lucas BAGES

Signé par Lucas BAGES
Le 04/08/2025

ID: tx_kbg2JDyAJGE4

Signed with

Universign

Madame Stéphanie BAGES, intervenant :

- En son nom et pour son compte, en sa qualité de **conjoint commun en biens de l'Apporteur**
- En son nom et pour son compte, en sa qualité d'**associée unique de la Société Bénéficiaire**
- Au nom et pour le compte de la **Société Bénéficiaire**

Signé par Stéphanie BAGES
Le 04/08/2025

ID: tx_kbg2JDyAJGE4

Signed with

Universign